

L'hon. M. MARTIN: Environ.

M. TIMMINS: En janvier dernier, on a créé au pays l'Institut national du cancer. Hier soir, le ministre a dit que celui-ci toucherait \$150,000 par année pendant trois ans, à même cette caisse, ce qui l'épuisera passablement. Quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre à ce sujet et quelle sera sa contribution aux importantes recherches sur le cancer? Le ministre a affirmé hier soir, et avec raison, que ni lui ni son ministère n'avaient de relations officielles avec l'Institut national du cancer; c'est dire que celui-ci est laissé à ses propres ressources.

Sauf erreur, toutes des recherches en matière de cancer effectuées au pays relèveront, directement ou indirectement, de l'Institut national du cancer. Quant au rapport dont j'ai parlé hier soir, je signale que le ministre ou son service a indiqué, le 29 mai dernier, les sommes affectées aux recherches sur le cancer par l'entremise du Conseil national de recherches. Comme je l'ai déjà signalé, cette somme n'atteignait pas \$4,500. Autant que je sache, voici comment procédera l'Institut national du cancer nouvellement créé: les laboratoires des facultés de médecine, les institutions munies de l'instrumentation requise et toute personne autorisée à entreprendre des travaux de recherche dans le domaine de la médecine, à condition de disposer des moyens nécessaires, pourront recevoir des subventions si leurs demandes sont approuvées.

Mais où prendra-t-on les fonds à cette fin? D'après les journaux, une partie des \$150,000 prévus chaque année servira à acquitter les frais d'administration et à payer le travail de vulgarisation de la Société canadienne du cancer. Il faut en outre administrer la caisse, établir des bureaux régionaux et entreprendre une enquête sur le cancer dans tout le pays. S'il faut en croire les quotidiens, le solde de \$90,000 sera affecté aux travaux de recherche. Je souligne que sur le total de \$150,000 dont le ministre nous a parlé hier soir, on n'affectera en 1947 que \$90,000 aux travaux de recherche, si mes renseignements sont fondés.

Il saute aux yeux que les universités à qui l'on a déjà confié ces travaux, les hommes de science possédant l'instrumentation et les laboratoires de recherches nécessaires absorberont en un clin d'œil ce misérable solde de \$90,000.

Un mien ami de Toronto qui est versé dans ces questions m'assure que des institutions dignes de confiance ont déjà réclamé cette année plus de \$200,000 à des fins de recherche. Il va de soi que l'Institut ne réalisera guère de progrès dans le domaine des recherches cette année au moyen des quelque \$90,000 qui lui restent. Si dans la première année de son existence l'Institut national du cancer n'a pas

[M. Timmins.]

à sa disposition des fonds suffisants pour permettre aux diverses institutions d'engager de jeunes techniciens chargés d'entreprendre un programme à longue haleine, il en résultera une calamité nationale qui lui portera un coup mortel. Il incombe au Gouvernement, me semble-t-il, de prélever les fonds nécessaires, en sus des sommes déjà contribuées par les Canadiens, afin de découvrir la cause et le remède du cancer.

Il importe de signaler qu'à mon sens on ne peut mener ces recherches au moyen d'un budget annuel. Les laboratoires de recherches ont besoin des jeunes techniciens les plus compétents du pays. Il ne faut pas leur permettre de s'en aller aux Etats-Unis où ils pourraient probablement obtenir de meilleurs traitements et un emploi assuré, ce qui se produira sûrement si, par imprévoyance, nous ne dotons pas l'Institut de fonds suffisants pour lui permettre de dresser le programme de, mettons les cinq prochaines années.

Hier soir, le ministre a fait mention d'un programme de trois ans en ce qui concerne le versement à l'Institut des fonds provenant de la caisse du roi George. A mon sens il importe, pour assurer la survivance de l'Institut national du cancer et pour lui permettre de rendre de véritables services aux Canadiens, de l'autoriser à dresser un programme quinquennal. Le Gouvernement ne peut laisser l'Institut végéter en 1947. Tous les laboratoires, facultés de médecine ou services de recherches qui participent à ces travaux devraient être en mesure de dresser un vaste programme, de façon à garantir aux techniciens qui s'occupent des recherches, un emploi plus ou moins permanent.

Supposons que l'Institut ait besoin pour fins de recherches d'un montant minimum d'environ \$250,000 en 1947 ou en toute année subséquente. Ce serait pendant les trois prochaines années \$100,000 de plus que le montant que l'Institut peut obtenir de la caisse du jubilé d'argent du roi Georges V.

Je le demande encore une fois, d'où viendra cet argent supplémentaire? Il n'y a pas lieu de supposer que les provinces n'ont pas fait beaucoup de travaux de recherche sur le cancer. Elles se sont vivement intéressées à cette question, et elles ont accompli de la besogne. A ce sujet je vous dirai un mot de ce que chaque province a fait par rapport au traitement du cancer et aux recherches dans ce domaine.

En Colombie-Britannique, la province comble le déficit annuel de l'Institut du cancer, en plus de fournir certains services pour le traitement de ces cas. L'Alberta fournit tous les services de clinique, de diagnostic et de traitement, à l'exception du coût de l'hospitalisation,